

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10.11.2022

Le 10 novembre 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – M. LAPOSTOLLE Jérôme – M. LECONTE Stéphane – Mme BAYART Marie-Françoise – M. GUNS Louis – Mme BOULENGER Nadège – Mme BEAURAIN Annic – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – M. KOBSCHE Daniel

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
Mme BLONDEL Marie-Christine
Mme PARIS Aline

Mme BARTHELEMY Sabine donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel
M. LASSALLE Tony donne procuration à M. KOBSCHE Daniel
M. FOUQUEMBERG Fabrice donne procuration à M. LAPOSTOLLE Jérôme

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 4 points à l'ordre du jour prévu :

- DM n° 01 – Assainissement
- Adhésion AVDHAS – Centre de gestion
- FDE – Modernisation de l'éclairage public
- DM n° 02 – Camping Municipal

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-50 : CONDITIONS DE LOCATION SALLE VILLAGE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce point a déjà été évoqué lors de la dernière réunion et qu'il a été décidé de reporter la décision.

Il est demandé au conseil municipal de discuter des conditions de location de ladite salle afin d'éviter toute plainte des campeurs ou débordements des locataires.

Pour information, la salle a été louée 4 fois de début juin à fin août pour un montant de location de 660.00 € (2 personnes extérieures et 2 friaucourtois)

Différentes propositions sont faites :

- Ne louer la salle qu'aux habitants de Friaucourt
- Ajouter des conditions au contrat de location

- Créer une délimitation en créant une haie / un barrage
- Prévenir les voisins et les campeurs avant toute location

Après en avoir discuté, les élus demandent la plus grande vigilance quant au respect des règles de « savoir-vivre ».

La salle n'étant pas louée tous les week-ends, il est décidé, à l'unanimité :

- D'ajouter des conditions au contrat de location et d'insister sur leur respect
- Et de prévenir les voisins et les campeurs avant toute location.

DÉLIBÉRATION N° 2022-51 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEP

Suite au transfert de la délibération n° 2022-42 du 23.09.2022 au contrôle de légalité, nous avons reçu un courrier de la sous-préfecture nous indiquant que 2 erreurs s'étaient glissées dans la rédaction de cette délibération :

- Art. L.5211-18 du CGCT au lieu de l'Art. L.5211-20 du CGCT
- Syndicat mixte ouvert au lieu de syndicat mixte fermé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter ces modifications

DÉLIBÉRATION N° 2022-52 : PRÉSENTATION DU PROJET DE TRAVAUX MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire propose d'effectuer des travaux de mise aux normes et de maîtrise énergétique de la mairie.

Ce projet consiste à :

- Permettre l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite
- Changer les menuiseries et obtenir une meilleure isolation
- Réaménager le rez-de-chaussée

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

La commune a reçu :

- 2 devis pour l'accès PMR
- 4 devis pour la plomberie et l'électricité
- 2 devis pour les menuiseries
- 2 devis pour la rénovation intérieure
- 1 devis pour la peinture extérieure

En fonction des devis présentés, le coût prévisionnel des travaux serait de 126 282.00 € TTC

La peinture extérieure aura lieu ultérieurement.

Le plan de financement suivant est proposé :

Subventions sollicitées :

- CCVS au titre du **Fond de solidarité rurale** à hauteur de 30%
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL au titre du **Fond d'appui aux communes 2022-2024** à hauteur de 30%
- ETAT au titre de la **DETR et/ou de la DSIL** à hauteur de 20%

La commune ayant une participation obligatoire de 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet
- Autorise le Maire à déposer toutes les demandes de financement liées à ce projet.

Arrivée de Mme PARIS Aline à 19h25.

DÉLIBÉRATION N°2022-53 : DM n° 01 - ASSAINISSEMENT

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune a passé un marché avec ALTEREO ayant pour objet le contrat d'affermage sur service de collecte et transport des eaux usées de l'assainissement collectif de la commune de Friaucourt, d'un montant total de 26 916 € HT en octobre 2018.

2 délibérations ont été prises à ce sujet :

- Le 13.07.2018 autorisant le maire à lancer une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage DSP Assainissement
- Le 04.10.2022 choisissant le maître d'œuvre : G2C Ingénierie

Avenant n°1 du 06.09.2018 indiquant la nécessité de réunions supplémentaires avec incidence financière.

La commune a reçu un décompte de 5140 € HT (6168€ TTC) à régler.

Aucun paiement n'a été effectué depuis janvier 2020 et cette somme n'a donc pas été prévue au budget de l'assainissement.

Afin de pouvoir régulariser, Monsieur le Maire propose de modifier le budget ainsi :

COMPTE	21562 – Service Asst	2031 – frais d'étude rech & dévt
SOLDE	11 389.68 €	0
MOUVEMENT	-6 200 €	+ 6 200 €
TOTAL après DM	5 189.68 €	6 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce mouvement de trésorerie

DÉLIBÉRATION N° 2022-54 : ADHÉSION AVDHAS – CDG 80

Le dispositif n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste dans la fonction publique impose aux employeurs publics de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir des signalements des agents qui s'estiment victimes et de les orienter vers les autorités compétentes.

À ce titre, le législateur prévoit que les collectivités locales puissent déléguer sa mise en œuvre au Centre de Gestion, comme tiers de confiance extérieur, garant de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

La participation financière de la commune dépend de la prestation délivrée en cas de signalement tel que précisé dans l'article 6 du certificat d'adhésion – comme suit :

Service	Tarif euros TTC
Unités d'œuvre de traitement du signalement	
1 heure de premier échange avec l'agent	144 / heure
1 heure entretien de soutien psychologique	132 / heure
1 heure d'accompagnement à la qualification juridique des faits	144 / heure
Restitution écrite des conclusions argumentées à la collectivité	396 / forfait
SOIT	
Prise en charge d'un dossier simple (information simple y compris réorientation ou remédiation) sans soutien psychologique	288 / forfait
Prise en charge d'un dossier simple (information simple y compris réorientation ou remédiation) avec soutien psychologique	420 / forfait
Prise en charge d'un dossier complexe (instruction contradictoire sans enquête administrative) sans soutien psychologique d'une heure	684 /forfait
Prise en charge d'un dossier complexe (instruction contradictoire sans enquête administrative) avec soutien psychologique d'une heure	816 / forfait
Enquête administrative – à la demande de Collectivité	
Kit de communication personnalisable au sujet de l'enquête	1080 / forfait
Forfait audition jusqu'à 3 interlocuteurs hors signalant	432 / forfait
Coût par interlocuteur supplémentaire	144 / forfait
Rédaction du compte-rendu d'enquête avec préconisations en matière de protection de l'agent – variable en fonction du nombre d'auditions (de 5 à 20)	600 à 1 800 / forfait
Bilan qualitatif annuel accompagné d'enseignements et de préconisations, bonnes pratiques – variable en fonction de l'effectif de la collectivité	300 à 840 / forfait
Réunion (facturation minimum 1/2j) / hors frais de transport	1200 / forfait hors transport

M. KOBSCHE rappelle à l'assemblée les problèmes relationnels rencontrés avec certains agents.

Mme PARIS propose qu'un écrit soit systématiquement envoyé aux agents qui ne respectent pas les consignes données et demande qu'un écrit soit rédigé par les agents indiquant leur refus de faire certaines tâches.

M. LAPOSTOLLE préconise de mettre en place le dispositif en interne, sans passer par le CDG80 et indique que ce dispositif et les problèmes rencontrés avec les agents sont deux problèmes différents.

Il demande que des renseignements soient pris dans les communes voisines.

Il souhaite également que les fiches de poste des agents soient vérifiées.

M. LECONTE explique que le dispositif à mettre en place est une obligation en cas de harcèlement.

M. le Maire insiste sur le caractère obligatoire du dispositif et sur sa bonne gestion par le CDG80.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A 6 voix POUR

Et avec 4 abstentions

- D'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80
- D'autoriser le maire à signer le certificat d'adhésion et les avenants éventuels.

DÉLIBÉRATION N° 2022-55 : ÉCLAIRAGE PUBLIC – MODERNISATION EN LEDs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de moderniser l'éclairage public de la commune en remplaçant les lanternes par des éclairages LED.

Le projet est prévu pour le second semestre 2024 mais doit être validé avant le 26 décembre pour bénéficier des aides financières indiquées.

Le coût total du projet est de **121 393.00 € TTC**.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant prit en charge par la FDE : 44 925.00 € TTC

Aide du département de la somme : 38 234.00 € TTC

Montant prit en charge par la commune : **38 234.00 € TTC**

Après présentation du devis et des documents financiers, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte :

- D'adopter le projet présenté
- De solliciter l'aide du département
- D'autoriser le maire a signer la convention
- La contribution financière de la commune à hauteur de 38 234.00 €

DÉLIBÉRATION N° 2022-56 : DM n° 02 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'un mail de M. TAVERNE, Trésorier.

Il explique la nécessité de constituer une provision pour des créances non recouvrées depuis 2 ans – tableau « Etat de provisionnements des créances »

Afin de procéder à un équilibre, les règles de comptabilité demandent une inscription dans un compte de dépenses.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget, Monsieur le Maire propose de la régulariser de la façon suivante :

COMPTE	61528 « autres »	6817 « dotation aux dépréciations des actifs circulants »
SOLDE	19 716.67	0
MOUVEMENT	-442.58	+442.58
TOTAL après DM	19 274.09	442.58

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve ce mouvement de trésorerie

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux dates de manifestations pour 2023 afin de pouvoir réserver la salle des fêtes

2/ Téléthon : il y aura une grille de 60 cases à vendre, une marche sera organisée le samedi matin et une vente de crêpes avec la participation de M. BRUNEL.

3/ Les chocolats de Noël ont été commandés, la distribution sera faite, après la mise en sachets, par les élus avant les vacances de Noël.

Des activités manuelles de Noël ont lieu à la garderie. Nous avons besoin de bolduc ou ruban rouge.

4/ Il est décidé de réutiliser les décorations de Noël en stock pour décorer les abords de la Mairie.

5/ Il est décidé de planter des rosiers le long de la montée de la Mairie.

6/ Une réflexion sera menée sur la gestion de la compétence fourrière suite à la fin de l'activité du centre canin-fourrière à l'aérodrome.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.